

Pour informations également :

Plantons des haies en Vallées de l'Authie et de la Canche

Le CPIE et ses partenaires accompagnent les agriculteurs et les collectivités dans leurs projets de plantation de haies, en vallées d'Authie et de la Canche.



Le CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche

Le CPIE accompagne depuis plusieurs années les collectivités et les acteurs du territoire sur l'intégration et le développement de projets en faveur de l'environnement : schémas de Trames verte & bleue, création/restauration de haies...

En 2022, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt «Animation pour la plantation de haies et d'arbres champêtres pour le secteur agricole», le CPIE conseille et accompagne les acteurs du territoire dans la définition, l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets de plantation de haies. Ainsi, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement individuel pour des **visites conseils** afin de définir les projets selon le contexte des espaces à planter, et pour un **appui technique au montage et le dépôt des dossiers de demande de subvention**.

Accompagnement au montage des dossiers «Plantons des haies»

Dans le cadre des mesures "Plantons des haies et des arbres agricoles" des Programmes du Développement Rural (PDR)

Pour les **agriculteurs** et les **collectivités** qui souhaitent **planter sur le parcellaire agricole** :

- haies minimum 200 ml
- alignements d'arbres en intraparcels seul ou en combiné avec des haies pour une parcelle de minimum 1 ha

Taux d'aides publiques

Montant forfaitaire d'aide : **jusqu'à 80%**

Montant minimum d'investissement éligible : **2000 € HT**

Dépenses éligibles

- ▷ Plants (selon la liste des essences éligibles), tuteurage et paillage
- ▷ Préparation et protection des sols
- ▷ Travaux de plantation
- ▷ Frais de transport, stockage et traitement des plants
- ▷ Protection individuelle contre le gibier et le bétail

Dates prévisionnelles

Dépôt des dossiers **de février à septembre 2022**



Pour les projets ne répondant pas aux mesures «Plantons des haies et des arbres agricoles» du PDR, le CPIE se fera le relais des autres dispositifs financiers disponibles en région.

Pour toute prise de contact et renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à :

Marion GALOT, haie-plantation@cpie-authie.org

CPIE Val d'Authie, 25 rue Vermaelen 62 390 Auxi-le-Château

<http://www.cpie-authie.org> - 03 21 04 05 79

Pour les **projets d'agroforesterie**, contacter **Arnaud DELTOUR** de la Chambre Régionale d'Agriculture :

a.deltour@hautsdefrance.chambagri.fr - 06 73 94 36 68

Le CPIE a été retenu avec ses partenaires par la DRAAF pour monter un projet adapté à votre exploitation.
<https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/Les-12-laureats-de-l-AMI-pour>

Avec la participation de



Financé par



Vous êtes agriculteur, vous avez planté des haies et vous intégrez l'arbre
dans le fonctionnement de votre exploitation
(valorisation du bois, bien-être animal, accueil des auxiliaires des cultures...)

Participez au Concours Général Agricole Agroforesterie 2022 - 2023

sur les bassins versants de l'Authie et de la Canche !



Inscription avant le 15 juin 2022



organisé par :



VALLÉES DE L'AUTHIE
ET DE LA CANCHE



Ce concours met en avant les agriculteurs et les pratiques agricoles qui préservent et valorisent l'arbre sur leurs exploitations, permet une reconnaissance de leur travail en lien avec leur environnement.

Qui peut participer ?

Tout(e) **agriculteur/agricultrice** situé(e) dans le périmètre des **bassins versant de l'Authie et de la Canche** ayant une parcelle ou un ensemble de parcelle d'agroforesterie.

Quelle(s) parcelle(s) ?

Toute parcelle ou ensemble de parcelles d'agroforesterie d'une **surface minimale d'1ha âgées de 4 ans minimum** et ayant été mises en place par l'agriculteur candidat (alignements intraparcellaires, haies, pré-vergers, verger-maraîcher, etc).

Seront évalués, la conception du système, son implantation et les pratiques de gestion du système agroforestier.

Déroulement :

- **Visite et évaluation des parcelles par un jury local** composé d'experts entre le 15 juin et le 10 juillet 2022
- **Délibération par le jury local** et sélection du lauréat local
- **Remise des prix au niveau local** entre octobre et novembre 2022
- **Présentation au jury national** le dossier du lauréat local (1er prix) pour participer à la finale nationale
- **Récompense des lauréats nationaux** à l'occasion du Salon International de l'Agriculture



Les explications en vidéo :

Zoom sur le concours Agroforesterie : <https://youtu.be/Kv6LVV7g2vc>
Comment sont évaluées les parcelles ? <https://youtu.be/2NzSUL4oe88>

Calendrier :

Inscription comme candidat avant le 15 juin 2022
Visite des parcelles par le jury entre le 16 juin et le 30 juin 2022
Remise des prix au niveau local : Octobre/Novembre
Remise des prix au niveau national : Février 2023

Contacts et Inscription :

Inscription comme candidat avant le 15 juin 2022.

Pour s'inscrire comme candidat et/ou pour plus d'informations, contactez vos co-organisateurs locaux ou inscrivez-vous au lien suivant :
<https://forms.gle/vxKBs7aXwAiStjs39>

CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche

Marion GALOT
marion.galot@cpie-authie.org
06.95.18.36.33

Chambre d'Agriculture

Alice DUFOSSE
alice.dufosse@npdc.chambagri.fr
06.80.55.18.93

Arnaud DELTOUR
a.deltour@hautsdefrance.chambagri.fr
06.73.94.36.68

Pour plus d'informations :

www.concours-general-agricole.fr

